

Ministère de la Santé et des Solidarités

Direction générale de la Santé
Sous-direction "Santé et Société"
Bureau de la santé mentale (SD6 C)
n°

Paris, le

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le projet de décret en Conseil d'Etat relatif à l'usage du titre de psychothérapeute pris en application de l'article 52 de la loi n°806-2004 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique a fait l'objet, entre les mois de janvier et de juin dernier, de nombreuses réunions de concertation bilatérales ainsi que de trois réunions de concertation plénières regroupant l'ensemble des organisations professionnelles concernées : psychiatres, psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes et universitaires.

Sur la base des concertations qui ont eu lieu à partir des documents de travail qui avaient été distribués lors de ces réunions, un projet de décret a été élaboré.

Les orientations principales en sont les suivantes :

- l'inscription sur le registre national des psychothérapeutes permettant l'usage du titre est soumise à l'attestation d'une formation en psychopathologie clinique pour les professionnels autres que les docteurs en médecine, les psychologues et les psychanalystes régulièrement enregistrés dans les annuaires de leurs associations ;
- la formation est confiée à l'Université ;
- un cahier des charges fixé par les ministres chargés de la santé et de l'éducation nationale définit les modalités de la formation en psychopathologie clinique ;
- la formation exigée en psychopathologie clinique comporte une partie théorique d'une durée de 500 heures et un stage pratique d'une durée équivalente.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir, le cas échéant, vos remarques sur ce projet de décret qui vous est joint, avant le 9 octobre prochain, soit par courrier soit par mail à l'adresse suivante marine.nouvion@sante.gouv.fr.

Je vous remercie à l'avance pour vos contributions et vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Bernard BASSET
Sous directeur Santé et société
tel : 01 40 56 70 36
fax : 01 40 56 40 44
mel : bernard.basset@sante.gouv.fr